

PROTECTION DE L'ENFANCE : PROCEDURE PREMIER DEGRE

LOI DU 5 MARS 2007

INFORMATION PRÉOCCUPANTE

FICHE NAVETTE 1

Enfant en Danger

Voir dossier sur
www.ia31@toulouse.fr -
académie de toulouse-
vie de l'élève -service
social des élèves

FICHE NAVETTE 2

Enfant en risque
De danger

Révélation de Violences sexuelles,
Attouchements, Viol

Constat de Violences
physiques

Carence éducative
Carence de soin
Négligence lourde
Atteinte à la moralité et à la
sécurité

- Ne pas prévenir la famille
*si l'auteur présumé fait partie de
l'environnement familial*
- Recueillir le témoignage de
l'enfant
*noter précisément les propos et le
contexte de la révélation*
- Ne pas faire d'évaluation
complémentaire

TELEPHONER immédiatement :

- au Service Social Elèves de l'IA
- ou
- au Service Médical Elèves de l'IA

FAXER la fiche navette 1 :

- au Service Médical/Social Elèves de
l'IA
et
- à l'IEN de la circonscription

Noter les dires
de l'enfant

- FAXER la fiche navette 1 :
- au Service Médical des Elèves de l'IA
- à l'IEN
- CONTACTER le médecin scolaire de
secteur

**NB: pour les PS et MS de maternelle c'est
l'envoi de la FN1 qui pourra déclencher
l'intervention du médecin de PMI. Nécessité
d'informer les parents de cette démarche.**

- PRENDRE contact avec la famille
 - RECUEILLIR des éléments auprès de
l'équipe pédagogique, éventuellement
du psychologue scolaire, du médecin
scolaire, de l'infirmière.
 - FAXER la fiche navette 2
- au Service Social Elèves de l'IA
et
- à l'I.E.N
- Pour conseil par les AS de l'Unité Prévention
Primaire de l'IA tel : 05 34 44 89 34

Service Médical des Elèves de l'IA : Tel 05 34 44 89 32 - Service Social des Elèves : Tel : 05 34 44 89 28 / Fax commun : 05 34 44 89 29
En cas d'urgence si impossibilité de joindre les services → Appeler le Procureur de la République au 05 67 08 46 46